

La Roche-sur-Yon, le 5 mai 2008

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal  
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- |                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| – Francis LUCAS                 | à | Yannick HENRY                          |
| – Jean-Yves DAVIAUD             | à | Roland GUILLET (questions 1 à 3)       |
| – Michèle PELTAN                | à | Jean-Gilles DUTOUR (questions 14 à 17) |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Anne AUBIN-SICARD                      |

**Monsieur le Maire** remercie tous les représentants des listes politiques de l'assemblée pour leur participation à la définition des délégations du conseil municipal dans les différentes instances et commissions.

**Monsieur le Maire** propose l'examen du premier point de l'ordre du jour :

### 1. Commissions municipales – Composition

En application de l'article L 2121.22 du code général des collectivités territoriales, le conseil se prononce, par **36 voix POUR**, sur la création de 4 commissions municipales ainsi dénommées :

#### **Commission n°1** (10 membres)

**Urbanisme – Environnement – Déplacements – Espace rural et Aménagement du territoire**

#### **Commission n°2** (11 membres)

**Finances – Economie – Recherche – Emploi – Administration générale**

#### **Commission n°3** (10 membres)

**Solidarités – Enseignement – Santé – Jeunesse – Petite enfance**

#### **Commission n°4** (11 membres)

**Culture – Sport – Animation urbaine – Citoyenneté – Relations internationales**

**Intervention de M. PELTAN :**

« Monsieur le Maire et chers Collègues,

Mon intervention portera justement sur les quatre premières commissions, ces désignations d'élus dans les commissions de travail du conseil municipal. S'agissant de la représentation de notre groupe dans ces commissions, nous sommes obligés de constater que les places qui nous sont offertes découlent du choix préalable des autres élus de l'opposition, au demeurant très minoritaires. Pour nous, il s'agit d'un déni de démocratie que nous tenons à dénoncer. Nous ne pouvons accepter d'avoir moins de deux représentants dans chacune des 4 commissions, en conformité avec le poids électoral que nous représentons, à savoir plus de la moitié de votre propre résultat. Par ailleurs, je note que notre représentation se limite, comme par hasard, à un seul élu dans les deux commissions qui sont les plus lourdes et qui représentent des secteurs très importants pour la gestion de la ville. »

**P. REGNAULT** indique :

« Toutes les commissions sont importantes dans ce conseil municipal, toutes ont le même poids et la même importance. Nous avons tenté de trouver la meilleure répartition et votre liste est présente dans toutes les commissions, en respect des textes réglementaires. »

Le conseil procède alors aux opérations de vote, scrutin proportionnel au plus fort reste, au terme desquelles la composition des commissions est ainsi fixée :

<b>Commission n°1</b> <b>Urbanisme – Environnement – Déplacements –</b> <b>Espace rural et Aménagement du territoire</b>	<b>Commission n°2</b> <b>Finances – Economie – Recherche – Emploi –</b> <b>Administration générale</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Joël SOULARD</li><li>2. Patrick DINEL</li><li>3. Stéphane IBARRA</li><li>4. Luc ROY</li><li>5. Mathieu DURQUETY</li><li>6. Patrick YOU</li><li>7. Thierry DE LA CROIX</li><li>8. Mathilde MAGE</li><li>9. Michèle PELTAN</li><li>10. Gilles BOURMAUD</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Angie LEBOEUF</li><li>2. Yann HELARY</li><li>3. Francis LUCAS</li><li>4. Jacques AUXIETTE</li><li>5. Lisiane GUIBERT</li><li>6. Louise-Michèle GADY</li><li>7. Roland GUILLET</li><li>8. Jean-Yves DAVIAUD</li><li>9. Anita CHARRIEAU</li><li>10. Raoul MESTRE</li><li>11. Jean-Gilles DUTOUR</li></ol>
<b>Commission n°3</b> <b>Solidarités – Enseignement – Santé –</b> <b>Jeunesse – Petite enfance</b>	<b>Commission n°4</b> <b>Culture – Sport – Animation urbaine –</b> <b>Citoyenneté – Relations internationales</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Patricia CEREIJO</li><li>2. Caroline FOUNINI</li><li>3. Charlotte LEYDIER</li><li>4. Maryse GANE</li><li>5. Françoise GRIVEL</li><li>6. Marie-Noëlle MANDIN</li><li>7. Anne VALIN</li><li>8. Sylvie CHARTIER</li><li>9. Alexandre MAISONNEUVE LE BREC</li><li>10. Anne AUBIN-SICARD</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Yannick HENRY</li><li>2. Yves ROULEAU</li><li>3. Thierry BARBARIT</li><li>4. Francine GUIET</li><li>5. Maryse SOUCHARD</li><li>6. Martine CHANTECAILLE</li><li>7. Françoise VIGNAULT</li><li>8. Tarek TARROUCHE</li><li>9. Francine-Nicole CHABOT</li><li>10. Laurent CAILLAUD</li><li>11. Anne LAPORTE</li></ol>

## 2. Commission d'appel d'offres – Composition

En application des articles 22 et 23 du code des marchés publics, le conseil procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### Liste présentée par la Majorité municipale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Stéphane IBARRA 2. Francis LUCAS 3. Patrick YOU 4. Patrick DINEL 5. Luc ROY	6. Angie LEBOEUF 7. Thierry DE LA CROIX 8. Marie-Noëlle MANDIN 9. Roland GUILLET 10. Françoise GRIVEL

### Liste présentée par le groupe "La Roche gagnante"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Gilles BOURMAUD 2. Jean- Gilles DUTOUR	3. Michèle PELTAN 4. Anne LAPORTE

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 35
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 5

Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Stéphane IBARRA 2. Francis LUCAS 3. Patrick YOU 4. Patrick DINEL 5. Gilles BOURMAUD	6. Angie LEBOEUF 7. Thierry DE LA CROIX 8. Marie-Noëlle MANDIN 9. Roland GUILLET 10. Michèle PELTAN

## 3. Commission de délégation de service public – Composition

En application de l'article L 1411.5 du code général des collectivités territoriales, le conseil procède à l'élection des membres de la commission de délégation de services publics, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### Liste présentée par la Majorité municipale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Stéphane IBARRA 2. Francis LUCAS 3. Patrick YOU 4. Patrick DINEL 5. Angie LEBOEUF	6. Luc ROY 7. Thierry DE LA CROIX 8. Marie-Noëlle MANDIN 9. Roland GUILLET 10. Françoise GRIVEL

### Liste présentée par le groupe "La Roche gagnante"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Jean- Gilles DUTOUR 2. Gilles BOURMAUD	3. Anne LAPORTE 4. Michèle PELTAN

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 35
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 5

**Sont élus :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>1. Stéphane IBARRA</b> <b>2. Francis LUCAS</b> <b>3. Patrick YOU</b> <b>4. Patrick DINEL</b> <b>5. Jean-Gilles DUTOUR</b>	<b>6. Luc ROY</b> <b>7. Thierry DE LA CROIX</b> <b>8. Marie-Noëlle MANDIN</b> <b>9. Roland GUILLET</b> <b>10. Anne LAPORTE</b>

#### **4. Commission d'aménagement – Composition**

En application de l'article L 300.4 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil procède à l'élection des membres de la commission d'aménagement, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

##### **Liste présentée par la Majorité municipale**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Stéphane IBARRA 2. Patrick YOU 3. Roland GUILLET 4. Mathieu DURQUETY 5. Françoise GRIVEL	1. Françoise VIGNAULT 2. Angie LEBOEUF 3. Thierry DE LA CROIX 4. Mathilde MAGE 5. Francis LUCAS

##### **Liste présentée par le groupe "La Roche gagnante"**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Michèle PELTAN 2. Anne AUBIN-SICARD	1. Gilles BOURMAUD 2. Alexandre MAISONNEUVE LE BREC

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 35
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 5

**Sont élus :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>1. Stéphane IBARRA</b> <b>2. Patrick YOU</b> <b>3. Roland GUILLET</b> <b>4. Mathieu DURQUETY</b> <b>5. Françoise GRIVEL</b>	<b>1. Françoise VIGNAULT</b> <b>2. Angie LEBOEUF</b> <b>3. Thierry DE LA CROIX</b> <b>4. Mathilde MAGE</b> <b>5. Francis LUCAS</b>

## 5. Commission de contrat de partenariat – Composition

En application de l'article L 1414.6 du code général des collectivités territoriales, le conseil procède à l'élection des membres de la commission de contrat de partenariat, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### Liste présentée par la Majorité municipale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Stéphane IBARRA	1. Martine CHANTECAILLE
2. Francine GUIET	2. Louise-Michèle GADY
3. Patrick DINEL	3. Roland GUILLET
4. Patrick YOU	4. Françoise GRIVEL
5. Angie LEBOEUF	5. Francis LUCAS

### Liste présentée par le groupe "La Roche gagnante"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Jean-Gilles DUTOUR	1. Anne LAPORTE
2. Gilles BOURMAUD	2. Michèle PELTAN

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 35
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 5

Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>1. Stéphane IBARRA</b>	<b>1. Martine CHANTECAILLE</b>
<b>2. Francine GUIET</b>	<b>2. Louise-Michèle GADY</b>
<b>3. Patrick DINEL</b>	<b>3. Roland GUILLET</b>
<b>4. Patrick YOU</b>	<b>4. Françoise GRIVEL</b>
<b>5. Jean-Gilles DUTOUR</b>	<b>5. Anne LAPORTE</b>

## 6. Commission consultative des services publics locaux – Composition

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment celles prévues par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le conseil est appelé à se prononcer sur la composition de la commission consultative des services publics locaux.

A l'unanimité des suffrages, le conseil :

- décide de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
- confirme la composition globale de la commission consultative des services publics locaux ainsi qu'il suit :
  - le Maire, président, ou son représentant désigné,
  - 9 membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle,
  - 9 membres titulaires et 9 membres suppléants désignés par des associations.Participent également aux réunions, 20 membres titulaires et 16 membres suppléants proposés par les conseils de quartier.
- décide que la désignation des représentants des conseils de quartiers interviendra après le renouvellement de ces instances.

- désigne les représentants du conseil municipal au sein de cette instance :
  - **Monsieur le Maire, président, ou son représentant désigné : Joël SOULARD**
  - 9 élus :
 

1 - <b>Angie LEBOEUF</b>	6 - <b>Anne VALIN</b>
2 - <b>Roland GUILLET</b>	7 - <b>Thierry DE LA CROIX</b>
3 - <b>Luc ROY</b>	8 - <b>Laurent CAILLAUD</b>
4 - <b>Maryse GANE</b>	9 - <b>Michèle PELTAN</b>
5 - <b>Patrick YOU</b>	
- charge, par délégation, Monsieur le Maire de saisir pour avis la CCSPL pour tous les projets de délégation de service public, de régie dotée de l'autonomie financière, et de partenariat.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **A. CHARRIEAU** qui fait l'intervention suivante :

« Nous décidons ce soir des compositions des commissions et des représentations d'élus dans les différentes instances. La liste Cap à Gauche souhaite émettre 4 remarques et poser 4 propositions. La situation internationale nous interpelle, notamment au Tibet où la brutalité de la répression par les autorités chinoises n'est pas tolérable et, à ce titre, on ne peut pas accepter la situation sans avoir à se positionner pour un arrêt immédiat de cette répression. Il faut obtenir le respect de la liberté d'expression sur ce point là. En ce qui concerne la liste Cap à Gauche, nous ne souhaitons pas rester silencieux et nous exigeons l'ouverture d'un réel dialogue politique, plus largement le respect de cet état par la Chine. Certains proposent le boycott des jeux olympiques. Nous proposons pour notre part que soit décidé ce soir, dans cette instance, la suspension de l'ensemble des activités commerciales avec la Chine.

En second lieu, au sujet de la démocratie et de l'expression à l'intérieur des commissions, il nous semblerait intéressant et important qu'au-delà des différentes commissions qui viennent d'être nommées, il puisse y avoir un lieu où l'ensemble des élus puissent s'exprimer réellement sur des dossiers majeurs. Il nous semble important qu'un certain nombre d'engagements soient pris, par exemple sur des dossiers structurants, ne pas décider sans une très large concertation, jusqu'au-delà des élus, par des référendums d'initiative populaire. Pouvoir également solliciter plus directement les différentes commissions ad hoc mises en œuvre.

En troisième lieu, donner toute sa place au personnel communal, dans ses champs de compétences, pour enrichir les démarches engagées;

Enfin, un dossier pourrait illustrer ces suggestions, c'est celui de l'eau. Il doit faire l'objet d'une discussion très ouverte, qui permette de poser tous les éléments d'information et de diagnostic, et être travaillé avec tous les habitants pour avancer réellement sur le sujet.

Dernier point, vous n'ignorez pas qu'à compter du 15 mars il peut être recouru aux expulsions locatives. Il me semblerait intéressant, dans une municipalité comme la nôtre, que soit arrêté le principe d'empêcher les expulsions ainsi que les coupures d'eau, de gaz et d'électricité. »

## **7. Centre communal d'action sociale – Composition du conseil d'administration – Désignation des représentants du conseil municipal**

Le conseil, en application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, arrête, à **l'unanimité**, la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Monsieur le Maire, Président
- 6 membres du conseil municipal, élus
- 6 membres extérieurs, nommés par Monsieur le Maire

soit un total de 13 membres.

Le conseil procède alors à la désignation de ses représentants par un vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **Liste proposée par la Majorité municipale**

- |                        |                     |                        |
|------------------------|---------------------|------------------------|
| 1. Patricia CEREJO     | 3. Maryse GANE      | 5. Louise-Michèle GADY |
| 2. Marie-Noëlle MANDIN | 4. Françoise GRIVEL | 6. Caroline FOUNINI    |

### Liste présentée par : le groupe « La Roche gagnante »

| 1. Anne AUBIN-SICARD | 2. Alexandre MAISONNEUVE-LE BREC

Suffrages exprimés : 41

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 35
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 6

Sont élus :

- 1 - Patricia CEREIJO
- 2 - Marie-Noëlle MANDIN
- 3 - Maryse GANE
- 4 - Françoise GRIVEL
- 5 - Louise-Michèle GADY
- 6 - Anne AUBIN-SICARD

### **8. Caisse des écoles – Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration**

La Caisse des écoles yonnaises a été créée par délibération du conseil municipal du 14 mai 1997 afin d'assurer l'achat des repas pour les restaurants scolaires, leur facturation aux familles concernées et les opérations de gestion qui y sont liées. Depuis le 8 février 2006, elle assure le portage juridique du Programme de réussite éducative.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur le Maire, président de droit ;
- 6 représentants du conseil municipal ;
- 1 représentant du Préfet ;
- 3 représentants des parents d'élèves ;
- 2 inspecteurs départementaux de l'Education nationale ;
- 4 enseignants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote par scrutin secret et procède à la désignation de ses représentants au conseil d'administration de la Caisse des écoles.

#### Liste présentée par la Majorité municipale

1. Sylvie CHARTIER	2. Patricia CEREIJO	3. Angie LEBOEUF
4. Maryse GANE	5. Anne VALIN	6. Lisiane GUIBERT

**Candidat présenté par le groupe « La Roche gagnante »** : Alexandre MAISONNEUVE-LE BREC

Sont élus, par 37 voix :

- 1 - Sylvie CHARTIER
- 2 - Patricia CEREIJO
- 3 - Angie LEBOEUF
- 4 - Maryse GANE
- 5 - Anne VALIN
- 6 - Lisiane GUIBERT

### **9. Centre Sports et Loisirs – Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration**

Le Centre Sports et Loisirs est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dont les statuts ont été approuvés en séance du conseil municipal du 28 mars 2001, et dont l'objet est la gestion d'équipements principalement dédiés à l'accueil de groupes sportifs en stage de

perfectionnement, en formation et en compétition et, plus généralement, la mise en œuvre du développement des pratiques sportives par la concertation et la réflexion sur le sport à l'échelle locale.

La composition du conseil d'administration est fixée à 7 membres dont 4 représentants de l'assemblée municipale et 3 personnes qualifiées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote par scrutin secret et procède à l'élection de ses représentants :

**Liste présentée par la Majorité municipale :**

- comme représentants du conseil municipal :
  - Yves ROULEAU
  - Thierry BARBARIT
  - Francine-Nicole CHABOT
  - Charlotte LEYDIER
- comme personnes qualifiées :
  - Gilles MENIER
  - Jean-Claude MARTINEAU
  - Guy RATIER

**Candidat présenté par le groupe « La Roche gagnante » :** Anne LAPORTE

**Sont élus, par 35 voix :**

Représentants du conseil municipal :

- **Yves ROULEAU**
- **Thierry BARBARIT**
- **Francine-Nicole CHABOT**
- **Charlotte LEYDIER**

Personnes qualifiées :

- **Gilles MENIER**
- **Jean-Claude MARTINEAU**
- **Guy RATIER**

## **10. Etablissement public de coopération culturelle cinématographique yonnais (EPCCCY) Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration**

L'EPCCCY (Etablissement public de coopération culturelle cinématographique yonnais) a été créé par un arrêté du Préfet de la Vendée en date du 16 janvier 2006. Il assure un service public à caractère industriel et commercial pour la mise en place d'un projet culturel coordonné en faveur du cinéma, en lien avec les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et éducatifs entre les villes de La Roche-sur-Yon, Aubigny et Les Clouzeaux.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote par scrutin secret puis procède à la désignation de ses représentants au conseil d'administration de l'EPCCCY.

**Liste présentée par la Majorité municipale :**

- Monsieur le Maire
- Francine GUIET
- Patricia CEREIJO
- Mathieu DURQUETY
- Maryse SOUCHARD
- Martine CHANTECAILLE
- Lisiane GUIBERT
- Charlotte LEYDIER

Candidat présenté par le groupe « La Roche gagnante » : Anne LAPORTE

Sont élus, par 35 voix :

1 - Monsieur le Maire  
2 - Francine GUIET  
3 - Patricia CEREIJO  
4 - Mathieu DURQUETY

5 - Maryse SOUCHARD  
6 - Martine CHANTECAILLE  
7 - Lisiane GUIBERT  
8 - Charlotte LEYDIER

## 11. Communauté de Communes du Pays Yonnais – Désignation des représentants du conseil municipal

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a été formée entre les communes de : Aubigny, Chaillé-sous-Les Ormeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, La Roche-sur-Yon, Landeronde, Le Tablier, Les Clouzeaux, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny, Venansault.

Elle est administrée par un conseil composé de 57 délégués des communes.

Le nombre de représentants de la Ville de La Roche-sur-Yon a été fixé à 20.

**Raoul MESTRE**, se déclarant candidat, considère qu'il convient, pour les années à venir, de faire évoluer le fonctionnement et la composition de cette instance. Il propose que le périmètre de la communauté soit réexaminé, pour inclure la commune de Beaulieu-sous-La Roche par exemple. Il suggère de s'inspirer des exemples des autres communautés alentour, qui envisagent de fusionner, telles "Les Olonnes", et d'engager ainsi une réflexion qui s'avérerait positive pour tous les habitants du secteur.

**A. CHARRIEAU** pose également sa candidature à cette instance.

**M. PELTAN** demande à ce que le groupe "La Roche gagnante" soit représenté à la Communauté de Communes du Pays Yonnais. Elle rappelle que les résultats électoraux donnent son groupe comme présentant plus de la moitié du score de la majorité municipale, justifiant ainsi qu'un élu y soit désigné.

**L. CAILLAUD** ne souhaite pas faire acte de candidature. Il estime cependant nécessaire d'évoquer les raisons du blocage actuel de la situation. Il fait constat, et le regrette, de l'impasse politique qui ne permet pas une représentation pluraliste. Il considère toutefois compréhensible la position de la majorité actuelle, sujet elle-même, il y a six ans, de la remise en cause de ce qui avait été prévu. Il émet le vœu que dans les six ans qui viennent, la Communauté de communes sorte de l'ornière dans laquelle elle est aujourd'hui et puisse entamer un travail sur les nouvelles compétences, tels les transports qui ont été évoqués pendant la campagne électorale. Il y a là du sens à donner pour l'intérêt général et pour le territoire.

**J. AUXIETTE** pense que l'analyse que fait L. CAILLAUD sur l'objectif qui est de remettre l'intercommunalité sur les rails peut être partagée par tous. Pour mettre en œuvre les projets structurants, indispensables pour l'aménagement du territoire, pas seulement de la Ville de La Roche-sur-Yon, il faut donner à cette institution une majorité politique conforme aux objectifs qui viennent d'être évoqués. Le seul moyen d'y parvenir, c'est de donner à ceux qui, au sein de cette assemblée, ont fait leurs ces objectifs, une majorité qui permettra au Maire de proposer des avancées déterminantes.

Pour **J. AUXIETTE**, que des informations les plus larges possibles soient diffusées et que l'ensemble du conseil soit associé est une évidence de démocratie ; mais la démarche doit être purement politique, au regard de la situation lors des sept années qui se sont écoulées.

Pour **P. REGNAULT**, la dynamique que propose L. CAILLAUD avait été initiée par J. AUXIETTE et D. CAILLAUD depuis 1992 jusqu'en 2001. A cette date, un rapport de force imposé par le MPF en a décidé autrement et a installé un clivage ville/campagne complètement désuet et archaïque. Il convient de rechercher, comme cela a été déclaré pendant la campagne des municipales, une harmonie entre ville centre et communes rurales, pour créer une dynamique au profit de tous. Il faut pour cela une majorité. Le rapport de force a évolué et les choses vont donc bouger, pour pouvoir travailler de façon constructive au développement économique, social et culturel du territoire. Cela n'a

pas été le cas pendant sept ans où un blocage a été constaté. La situation exige aujourd'hui une majorité prête à relancer cette dynamique qui a été évoquée.

Le conseil procède à l'élection de ses représentants à la Communauté de Communes du Pays Yonnais au scrutin majoritaire à bulletins secrets.

#### **Liste présentée par la Majorité municipale**

1 – Pierre REGNAULT -----	11 – Yannick HENRY -----
2 – Joël SOULARD-----	12 – Martine CHANTECAILLE -----
3 – Jacques AUXIETTE -----	13 – Maryse SOUCHARD-----
4 – Angie LEBOEUF -----	14 – Patrick DINEL-----
5 – Patricia CEREIJO-----	15 – Yann HELARY-----
6 – Francis LUCAS -----	16 – Marie-Noëlle MANDIN-----
7 – Yves ROULEAU-----	17 – Patrick YOU -----
8 – Stéphane IBARRA-----	18 – Anne VALIN-----
9 – Luc ROY -----	19 – Lisiane GUIBERT-----
10 – Françoise VIGNAULT -----	20 – Françoise GRIVEL-----

#### **Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante »**

- 1 - Michèle PELTAN
- 2 - Jean-Gilles DUTOUR

**Candidat présenté par la liste « La Roche démocrate »** : Raoul MESTRE

**Candidat présenté par la liste « Cap à gauche »** : Anita CHARRIEAU

Suffrages exprimés : 42

Ont obtenu :

▫ Liste présentée par la Majorité municipale :	35
▫ Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante :	6
▫ Candidat présenté par la liste « La Roche démocrate » :	1
▫ Candidat présenté par la liste « Cap à gauche » :	0

**Sont élus, par 35 voix :**

<b>1 – Pierre REGNAULT</b>	<b>11 – Yannick HENRY</b>
<b>2 – Joël SOULARD</b>	<b>12 - Martine CHANTECAILLE</b>
<b>3 – Jacques AUXIETTE</b>	<b>13 – Maryse SOUCHARD</b>
<b>4 – Angie LEBOEUF</b>	<b>14 – Patrick DINEL</b>
<b>5 – Patricia CEREIJO</b>	<b>15 – Yann HELARY</b>
<b>6 – Francis LUCAS</b>	<b>16 – Marie-Noëlle MANDIN</b>
<b>7 – Yves ROULEAU</b>	<b>17 – Patrick YOU</b>
<b>8 – Stéphane IBARRA</b>	<b>18 – Anne VALIN</b>
<b>9 – Luc ROY</b>	<b>19 – Lisiane GUIBERT</b>
<b>10 – Françoise VIGNAULT</b>	<b>20 – Françoise GRIVEL</b>

## **12.Syndicat mixte du Pays Yon et Vie – Désignation des représentants du conseil municipal**

Le Syndicat mixte du Pays Yon et Vie a pour objet l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, la conduite des études et l'élaboration, l'animation, l'évaluation et l'actualisation d'une charte de Pays "Yon et Vie", et la recherche d'une articulation pertinente entre pays et agglomération.

Le comité syndical est composé de 96 délégués répartis ainsi :

- 48 pour la compétence "SCOT", dont :
  - 21 pour la Ville de La Roche-sur-Yon,
  - 14 pour les communes de la couronne yonnaise,
  - 13 pour les communes de Vie et Boulogne.
- 48 pour la compétence "Pays", dont :
  - 35 pour la Communauté de Communes du Pays Yonnais,
  - 13 pour la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Intervention de **G. BOURMAUD** :

« Je rejoins évidemment tous les propos qui ont été tenus précédemment sur les nécessités de la démocratie et, sur cette structure là, je voudrais tout de même faire remarquer qu'il s'agit d'une structure de projet, qui n'est pas vraiment une structure territoriale au sens juridique du terme. Les propos tenus trouveraient là matière à application en acceptant la représentation de l'opposition dans cette structure. »

Le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au Syndicat mixte par un scrutin majoritaire à bulletins secrets.

#### Liste présentée par la Majorité municipale

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 – Pierre REGNAULT -----     | 11 – Yannick HENRY -----       |
| 2 - Joël SOULARD -----        | 12 - Martine CHANTECAILLE----- |
| 3 – Jacques AUXIETTE -----    | 13 – Maryse SOUCHARD-----      |
| 4 – Angie LEBOEUF -----       | 14 – Patrick DINEL-----        |
| 5 – Patricia CEREIJO-----     | 15 – Yann HELARY-----          |
| 6 – Francis LUCAS -----       | 16 – Marie-Noëlle MANDIN-----  |
| 7 – Yves ROULEAU-----         | 17 – Patrick YOU-----          |
| 8 – Stéphane IBARRA-----      | 18 – Anne VALIN-----           |
| 9 – Luc ROY -----             | 19 - Lisiane GUIBERT -----     |
| 10 – Françoise VIGNAULT ----- | 20 – Françoise GRIVEL-----     |
|                               | 21 – Mathieu DURQUETY -----    |

#### Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante »

- 1 - Gilles BOURMAUD
- 2 - Anne AUBIN-SICARD

Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- Liste présentée par la Majorité municipale : 34
- Liste présentée par le groupe « La Roche gagnante » : 6

**Sont élus par 34 voix :**

- |  |   |
|--|---|
| <b>1 – Pierre REGNAULT</b><br><b>2 - Joël SOULARD</b><br><b>3 – Jacques AUXIETTE</b><br><b>4 – Angie LEBOEUF</b><br><b>5 – Patricia CEREIJO</b><br><b>6 – Francis LUCAS</b><br><b>7 – Yves ROULEAU</b><br><b>8 – Stéphane IBARRA</b><br><b>9 – Luc ROY</b><br><b>10 – Françoise VIGNAULT</b> | <b>11 – Yannick HENRY</b><br><b>12 - Martine CHANTECAILLE</b><br><b>13 – Maryse SOUCHARD</b><br><b>14 – Patrick DINEL</b><br><b>15 – Yann HELARY</b><br><b>16 – Marie-Noëlle MANDIN</b><br><b>17 – Patrick YOU</b><br><b>18 – Anne VALIN</b><br><b>19 - Lisiane GUIBERT</b><br><b>20 – Françoise GRIVEL</b><br><b>21 – Mathieu DURQUETY</b> |
|--|---|

### **13.SAEML ORYON – Désignation des représentants du conseil municipal**

Intervention de **Jean-Gilles DUTOUR** :

« Monsieur le Maire, vous venez de distribuer les différentes commissions qui contribueront à la gestion de votre ville et communes voisines. Vous vous êtes présenté comme le Maire de tous les Yonnais, respectueux de la démocratie. Notre groupe d'opposition, qui est la seule structure qui puisse présenter un groupe au sein de votre conseil municipal, vient d'être écarté de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Yonnais, du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie, et également maintenant d'ORYON. Je constate donc que vous refusez de faire siéger des élus dont les électeurs s'intéressent aussi au fonctionnement de l'intercommunalité et d'ORYON. Vous préférez donner satisfaction à vos amis plutôt qu'à des élus qui ne partagent pas, malgré le respect qu'ils vous portent, vos idées politiques. Nous serons donc amenés à utiliser d'autres moyens pour obtenir la communication des dossiers, pour pouvoir présenter nos observations. Je ne pense pas que ce genre de fonctionnement soit de nature à rendre sereines les relations au sein de cette assemblée. J'espère que nous pourrons pendant les six années à venir travailler ensemble dans la sérénité et l'intérêt de tous les Yonnais. »

**P. REGNAULT** rappelle que, dans les SEM du Département, ne siège aucun membre d'opposition. Il précise qu'est réservée une place à un représentant d'une liste d'opposition qui, dans le cadre de la campagne, a remarqué qu'il y avait un réel développement économique et qui n'en a pas nié l'existence. C'est là une démonstration d'ouverture vers une opposition constructive, ce qui n'est pas le cas dans d'autres assemblées.

**J.G. DUTOUR** précise qu'il n'a pas l'honneur d'appartenir à d'autres assemblées, il est et restera un membre du conseil municipal de La Roche-sur-Yon.

Le conseil, en application des dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales,

- procède à l'élection de 10 administrateurs pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SAEML ORYON.

#### **Liste présentée par la Majorité municipale**

- 1 - Pierre REGNAULT
- 2 - Joël SOULARD
- 3 - Angie LEBOEUF
- 4 - Patricia CEREIJO
- 5 - Jacques AUXIETTE
- 6 - Francis LUCAS
- 7 - Anne VALIN
- 8 - Yann HELARY
- 9 - Françoise GRIVEL
- 10 - Laurent CAILLAUD

**Candidat présenté par la liste « La Roche gagnante »** : Jean-Gilles DUTOUR

**Sont élus :**

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| <b>1 - Pierre REGNAULT</b>  | <b>6 - Francis LUCAS</b>     |
| <b>2 - Joël SOULARD</b>     | <b>7 - Anne VALIN</b>        |
| <b>3 - Angie LEBOEUF</b>    | <b>8 - Yann HELARY</b>       |
| <b>4 - Patricia CEREIJO</b> | <b>9 - Françoise GRIVEL</b>  |
| <b>5 - Jacques AUXIETTE</b> | <b>10 - Laurent CAILLAUD</b> |

- autorise les représentants de la Ville à accepter tout mandat ou fonction qui leur serait confié soit par le conseil d'administration, soit par le président.

- autorise les administrateurs représentant la Ville à percevoir individuellement des jetons de présence dans la limite maximale de 2 500 euros par an, pour l'ensemble des conseils d'administration.
- désigne Pierre REGNAULT pour assurer la représentation de la Ville de La Roche-sur-Yon au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEML ORYON.
- autorise Pierre REGNAULT à se porter candidat à la présidence du conseil d'administration de la SAEML ORYON.

**QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX**

#### **14. Délégation d'attributions au maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil délègue au Maire les 22 attributions prévues par l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales afin d'assurer le fonctionnement normal de l'administration.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**34 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS**

#### **15. Indemnités de fonctions aux élus municipaux**

Le conseil municipal approuve le principe de versement d'indemnités de fonction prévues aux articles L 2123.22, 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> alinéas, et R 2123.23, 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas, au titre de ville chef-lieu de département et attributaire de la dotation de solidarité urbaine, et fixe à 52 545,90 euros le montant de l'enveloppe mensuelle globale qui sera répartie entre le Maire, ses adjoints, les conseillers municipaux délégués et les conseillers municipaux.

**P. REGNAULT** rappelle le fonctionnement adopté par la Ville de La Roche-sur-Yon sur ce sujet, à savoir une indemnité prévue pour l'ensemble du conseil municipal, ce qui n'est pas la règle habituelle mais bien le souhait de l'équipe en place de donner à tous les membres de l'assemblée une partie d'une enveloppe traditionnellement prévue pour le maire et les adjoints.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**37 VOIX POUR  
6 ABSTENTIONS**

#### **16. Détermination du nombre d'emplois de collaborateurs de cabinet**

Les emplois de collaborateurs de cabinet sont liés à la durée d'un mandat. Parallèlement au renouvellement du conseil municipal, il est donc proposé la création de 3 postes de collaborateurs de cabinet, conformément au dispositif en vigueur et compte tenu de la population de la ville. L'enveloppe budgétaire annuelle est fixée à 207 054 euros.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**34 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS**

#### **17. Désignation des représentants du conseil municipal dans divers organismes**

Le conseil procède à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes et associations (document joint en annexe).

Intervention de **A. AUBIN-SICARD** :

« Monsieur le Maire, je m'interroge sur votre sens et votre pratique de la démocratie dans ce conseil municipal. En dehors des 4 grandes commissions municipales, notre opposition n'est pas représentée dans 7 organismes municipaux sur 12. Par ailleurs, je note également que nous ne sommes pas représentés dans 137 organismes sur 144. Ce n'est pas ma conception de la démocratie. Ma conception de la démocratie n'est pas de vouloir gommer l'existence de l'opposition. Je m'interroge également sur l'existence d'éventuels relents de pratiques marxistes-léninistes ce soir. »

**Monsieur le Maire** rappelle que la Ville ne doit désigner qu'un seule représentant pour la majorité des organismes concernés. Il considère par ailleurs que, par rapport à l'ensemble des listes et aux pratiques des villes, La Roche-sur-Yon est plutôt un modèle concernant les moyens mis à disposition des élus de l'opposition, ce dont il se félicite.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**35 voix POUR  
8 ABSTENTIONS**

**Monsieur le Maire** annonce la prochaine réunion du conseil, **le 9 avril à 17 heures**, puis il lève la séance à 19 h 45.

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**